

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 septembre 2018

Date de la convocation : 18/09/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Absents excusés : M. Claude BOSIO, Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** – **Modes doux** : approbation du tracé de la Grande Traversée du Rhône à VTT

Rapporteur : Laurence LEMAITRE

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Département du Rhône favorise le développement des sports de nature et des randonnées sur son territoire.

Deux parcours VTT en itinérance, réalisables en plusieurs jours, vont enrichir l'offre de randonnées actuelle : la *Grande Traversée du Rhône* (230 Km) et le *Grand Tour des Monts du Lyonnais* (180 Km).

Le Département du Rhône souhaite emprunter des chemins sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération pour la Grande Traversée du Rhône.

Ces tracés ont été établis par les services départementaux en harmonie avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les professionnels du tourisme et la Fédération française de cyclisme (FFC). Les richesses touristiques, patrimoniales, culturelles et paysagères des territoires de Vienne Condrieu Agglomération seront mises en valeur autour de la pratique sportive, participant au développement économique local.

Le label FFC permet d'avoir une expertise reconnue, une communication nationale et d'accéder au réseau très fermé des 12 Grandes Traversées VTT de France.

Ce parcours départemental emprunte majoritairement le réseau du PDIPR 92 (Plan départemental des itinéraires et promenades de randonnées) ciblé par les communes et le réseau VTT du Parc du Pilat.

Il bénéficiera d'un balisage spécifique, visible et adapté à la pratique du VTT qui sera fixé sur le mobilier du PDIPR ou sur de nouveaux poteaux type PDIPR. Le Département en assurera la mise en œuvre et l'entretien.

Les traces VTT sont présentées dans une carte annexée à ce rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 016 du Conseil Départemental du Rhône du 25 mai 2018 relative au sport de nature – itinérance VTT présentant la création de deux parcours départementaux VTT en itinérance devant bénéficier d'un balisage spécifique, visible et adapté à la pratique du vélo tout terrain,

VU les délibérations des cinq communes membres de Vienne Condrieu Agglomération concernées par la Grande Traversée du Rhône VTT (Condrieu, Échalas, Les Haies, Loire-Sur-Rhône et Saint-Romain-En-Gier),

VU l'avis du Groupe de Travail Vélo du 4 juillet 2018,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le tracé de la Grande Traversée du Rhône à VTT tel qu'il est reporté en rouge sur la carte annexée à la délibération (extrait carte IGN), sous réserve, le cas échéant, de la signature des conventions de passage avec les propriétaires concernés.

ACCEPTTE l'implantation du jalonnement VTT et l'équipement signalétique, le Département du Rhône en assurant la mise en œuvre et l'entretien.

S'ENGAGE à informer le département du Rhône (Direction Sport, Randonnées et Vie Associative) de tous les projets de travaux sur les tracés.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 septembre 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS